



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JANVIER 2026

Délibération n°01 : Finances : délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - **approuvée**

Délibération n°02 : Finances : participation au recyclage PSC1 – Commune - l'association « va y avoir du Sport » - La Croix Rouge Française - **approuvée**

Délibération n°03 : Enfance Jeunesse : convention de participation entre la fédération familles rurales 35 et la commune de la Chapelle Erbrée - **approuvée**

Délibération n°04 : Informations / Questions diverses